



# ACTU DU PRÉSIDENT

LA LETTRE DU PRÉSIDENT-NATIONAL DE L'UNC

[president.national@unc.fr](mailto:president.national@unc.fr)

N°68 - JANVIER 2022



## LE MOT DU PRÉSIDENT

Chers Présidents et amis,

En ce début d'année 2022, à l'occasion du premier « mot » de cette « Actu du président » 2022, je souhaiterais aborder quatre points particuliers qui, dans les prochains mois, vont impacter notre association et qui donc méritent quelques moments d'attention.

L'année 2022 est une année électorale, marquée par le 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle le dimanche 10 avril 2022, puis le 2<sup>e</sup> tour le dimanche 24 avril 2022. Elles seront suivies par les élections législatives, 1<sup>er</sup> tour le dimanche 12 juin, et 2<sup>e</sup> tour le dimanche 19 juin, ce qui ne manquera pas d'avoir quelques incidences sur notre calendrier associatif. L'UNC se revendique depuis sa fondation comme une association apolitique, c'est-à-dire qu'elle refuse d'être instrumentalisée ou cataloguée. Aussi, tout adhérent de l'UNC qui désirerait s'engager dans la campagne électorale - et c'est tout à son honneur - doit le faire à titre strictement individuel, sans jamais impliquer l'UNC. Au niveau national, comme cela s'est déjà fait précédemment, nous interrogerons tous les postulants, dès que leur candidature sera officielle, sur les préoccupations et les interrogations du monde combattant. En toute transparence, nous vous ferons part de leurs réponses.

Après une courte rémission, le virus de la Covid-19 frappe de nouveau, et nous sommes tous concernés par les mesures nécessairement coercitives que prend le Gouvernement. Pour nous association, c'est encore une fois l'incertitude quant au possible déroulement de nos rencontres, la remise en cause de projets, l'obligation de quitter notre « zone de confort ». Avant tout, j'en appelle à la solidarité et au souci d'accompagner les plus démunis, matériellement ou moralement, de nos adhérents, c'est notre ADN ! Pour le reste, sachons faire preuve d'adaptabilité et d'imagination, c'est existentiel pour nos associations.

Imagination et innovation ! Voilà justement deux maîtres-mots que nous devons avoir en permanence à l'esprit et nos associations n'en manquent pas, comme je le constate lors des rencontres régionales. Contrairement à l'attitude recroquevillée de certains, toute idée qui vient du terrain mérite d'être étudiée, peut-être modifiée, voire améliorée mais de grâce, interdisons-nous une attitude de rejet systématique qui doucherait d'autres initiatives nouvelles. Au même titre que les économistes s'accordent à reconnaître que l'innovation est le carburant de la croissance économique, admettons qu'elle est aussi la condition de notre pérennité ! J'ai en particulier à l'esprit le projet des « cadets » porté par notre camarade François Maurice dans le Béarn.. A copier sans modération !

Enfin 2022, c'est aussi la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, et je comprends parfaitement les appréhensions de nos AFN qui s'inquiètent, à juste titre, de la manière dont cela va se dérouler. Depuis 1962, l'UNC persiste à refuser de participer à toute commémoration de la funeste date du 19 mars. Ce jour-là, l'UNC, en marge des cérémonies officielles qui pourront être organisées par la présidence de la République, aura une pensée particulière pour la mémoire des militaires français, des milliers de harkis et des victimes civiles tuées, assassinées ou enlevées après cette date qui, pour eux et pour leurs proches, n'a pas signifié la fin de la guerre !

A travers la publication du comité consultatif action civique et mémoire, vous recevrez régulièrement des informations dans les prochaines semaines. A bientôt, j'espère !

Hervé Longuet  
Président-national de l'UNC

## EPHÉMÉRIDE

Vendredi 17 décembre

Tournage d'un vidéoclip au profit des blessés.

Jeudi 6 janvier

Réunion de réflexion au siège national consacré à l'amélioration de la communication au sein de l'UNC

Jeudi 13 janvier

Entretien avec le général Pierre Schill, Chef d'état-major de l'armée de Terre  
Déjeuner de travail avec le général (2s) Philippe Bonnet  
Président de la Fédération nationale des anciens d'outre-mer et anciens combattants des Troupes de Marine.

Mercredi 19 janvier

Vœux du président de la République.

Vendredi 21 janvier

Rencontre avec André Rakoto directeur départemental de l'ONACVG de Paris.

Samedi 5 février

Conseil d'administration national.

Lundi 7 février

Réunion des nouveaux présidents départementaux

Mercredi 5 janvier

Rencontre avec le colonel Kaladjian, commandant la BA 702 d'Avord, en compagnie du vice-président Jean-Pierre Thème et du président de l'UNC 18.

Mardi 11 janvier

Réunion du groupe de travail relatif à l'évolution de la structure et de la gouvernance du Bleu de France.

Mardi 18 janvier

Réunion avec les UNC 25/39/70/90.

## AGENDA

Jeudi 20 janvier

Déjeuner avec le général Fabien Mandon, chef du cabinet militaire du ministre des Armées

Mardi 25 janvier

Déjeuner avec Jean-Michel Jacques, Député du Morbihan

Dimanche 6 février

Messe de Fondation de l'UNC.  
Ravivage de la flamme sous l'arc de Triomphe

Mercredi 9 février

Réunion au Mans avec les UNC 49/53/72

# ACTUALITÉS

## D'UN FICHER D'ABONNES VERS UN FICHER D'ADHERENTS

Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, les fédérations départementales bénéficient des prestations de la société EDIIS pour gérer leur fichier d'abonnés à *La Voix du Combattant*, soit les créations, les modifications et les suppressions. La fiche de saisie est adaptée à cet objectif, elle consiste à faire en sorte que chaque abonné reçoive son magazine en temps et en heure, et à la bonne adresse. A la demande d'un certain nombre de présidents, le siège national a étudié la possibilité de faire évoluer ce fichier, d'un fichier d'abonnés à *La Voix du Combattant* vers un fichier d'adhérents.



A compter du 1<sup>er</sup> février, la fiche de saisie va être modifiée en vous proposant de collecter d'autres informations dans le strict respect de la RGPD. Toutes les indications techniques vous seront communiquées dans *UNC Infos*. Vous pourrez notamment entrer ceux de vos adhérents qui n'étaient pas abonnés, et le siège national contactera les fédérations départementales qui, ayant conservé leur propre journal, n'avait pas recours aux services d'EDIIS. L'intérêt de cette évolution est multiple :

- ➔ Elle évitera à certaines fédérations de gérer deux fichiers, celui des abonnés avec EDIIS et celui des adhérents, le plus souvent sous Excel d'où une simplification et un gain de temps.
- ➔ Elle permettra à chaque fédération, en temps réel, d'avoir une connaissance parfaite de sa composition, ressortissants ONACVG ou non, répartition par population, etc.
- ➔ Au niveau national, si les fichiers sont actualisés, cela permettra d'avoir une photographie permanente de nos effectifs et de répondre instantanément aux questions qui nous sont posées concernant les effectifs de telle ou telle population.

Par conséquent, pas d'états d'âmes, on y va !

## VISITE DU PRÉSIDENT-NATIONAL EN RÉGION

Fin 2021, le président-national a eu l'occasion de rencontrer les UNC de la région Aquitaine à Bordeaux, les UNC de Vendée et des Deux-Sèvres à La Roche-sur-Yon, et les UNC de la région Rhône-Alpes à Lyon : un accueil chaleureux, une organisation méticuleuse, une ambiance particulièrement conviviale et surtout un moment fort d'échanges, de dialogues et de prises de connaissance de toutes les initiatives qui se développent sur le terrain pour faire avancer l'UNC et qu'il convient de partager avec tous. Dès à présent, d'autres rencontres sont programmées tout au long du premier trimestre 2022, en Franche-Comté (UNC 25/39/70/90), au Mans (UNC 49/53/72), en Champagne Ardennes (UNC 08/10/52/52), en Picardie (UNC 02/60/80) et en Flandre (UNC 59/62). Cela permet notamment de confirmer les talents que recèlent nos associations et qui parfois pourraient être bien utiles au sein du conseil d'administration national : juristes, fiscalistes, historiens, communicants, experts comptables, etc.



# LE DISPOSITIF DES CADETS

## DE QUOI S'AGIT-IL ?



En matière d'innovation, il importe de revenir sur l'expérience intéressante conduite actuellement par l'UNC-64 Béarn et déjà décrite dans *La Voix du Combattant* de février 2021. Cette fédération départementale s'est inscrite en tant que structure d'accueil des jeunes dans le cadre de la 2<sup>e</sup> phase de leur service national universel, celle de la mission d'intérêt général. L'UNC-64 Béarn leur propose une formation initiale (déplacement en section, port de drapeau, port de gerbe, formation civique), tendant à faire de ces jeunes volontaires, des porte-drapeaux. Cette formation est complétée par deux autres périodes de formation dédiées au travail de mémoire avant une cérémonie de remise d'un diplôme de cadets.

## CONSEQUENCES



- ▶ Cette initiative originale a le mérite de susciter la curiosité et l'intérêt des élus locaux. Elle contribue aussi à dépolvériser l'image de l'UNC ...
- ▶ Ce dispositif des Cadets de l'UNC a démontré, depuis maintenant une année, tout l'intérêt qu'il peut avoir tant par l'engagement patriotique de notre jeunesse que pour le rayonnement de notre association centenaire.
- ▶ Fort du succès que cette première expérimentation a rencontré en Béarn, quelques fédérations départementales de l'UNC ont mesuré toute la pertinence de ce projet et ont décidé de s'impliquer à leur tour dans cette démarche.

Une vidéo présentant la mission à triple vocation des Cadets patriotique, mémorielle et sociale, est disponible : s'adresser à François Maurice [mauricefrancois40@laposte.net](mailto:mauricefrancois40@laposte.net)

Un vade-mecum est en cours de réalisation ... Notre avenir tient de notre engagement à associer la jeunesse de France au devoir de mémoire envers ceux qui ont risqué leur vie pour la défense de nos valeurs et non à nous replier sur nous-même.

## LE GOUVERNEMENT DOUBLE L'ALLOCATION DE RECONNAISSANCE DE LA NATION EN FAVEUR DES HARKIS



La ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la Mémoire et des Anciens combattants, Geneviève Darrieussecq, a annoncé la parution de l'arrêté fixant le doublement du montant de l'allocation de reconnaissance de la Nation en faveur de tous les anciens combattants harkis à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.



Cet arrêté signé le 21 décembre par la ministre stipule dans son article 1<sup>er</sup> que « le montant de reconnaissance mentionnée aux deuxième alinéa du II de l'article 6 de la loi n° 2005-158 du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des français rapatriés est fixé à 8 390 euros par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour les bénéficiaires ayant opté pour le seul versement d'une rente viagère annuelle ».

Incontestablement, il s'agit d'un geste positif en faveur des harkis qui s'inscrit dans le prolongement du projet de loi de reconnaissance et de réparation envers les Harkis adopté en première lecture à l'assemblée nationale le 18 novembre dernier. Concrètement, les intéressés toucheront le double du montant qui leur était versé depuis 2005.